



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 21 décembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 15 décembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. BASTELICA	à	M. CIABRINI
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme JEANNE, Mme SICHI, Mme FELICIAGGI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 décembre 2015

Délibération N°2015/444

**Avis demandé sur la création de liaisons souterraines 90000 volts entre les postes de Loretto, Vazzino, et Aspretto.**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Pour faire face à l'augmentation de la demande d'électricité dans la zone d'Ajaccio ouest, EDF, soucieuse d'assurer la pérennité de la distribution d'électricité sur l'île, prévoit de renforcer le réseau électrique entre les postes du Vazzino, d'Aspretto et de Loretto par l'implantation de nouvelles liaisons électriques souterraines 90 000 Volts.

Par ailleurs, une grande partie du réseau existant construit en technique aérienne, est peu compatible avec l'urbanisation actuelle d'Ajaccio. La réalisation du projet permettra de supprimer une partie du réseau aérien existant.

### LES RAISONS DU PROJET :

#### LE RESEAU ELECTRIQUE D'AJACCIO

Pour la Ville d'Ajaccio et sa périphérie, la production est assurée principalement par les centrales du Vazzino, d'Ocana et de Tolla.

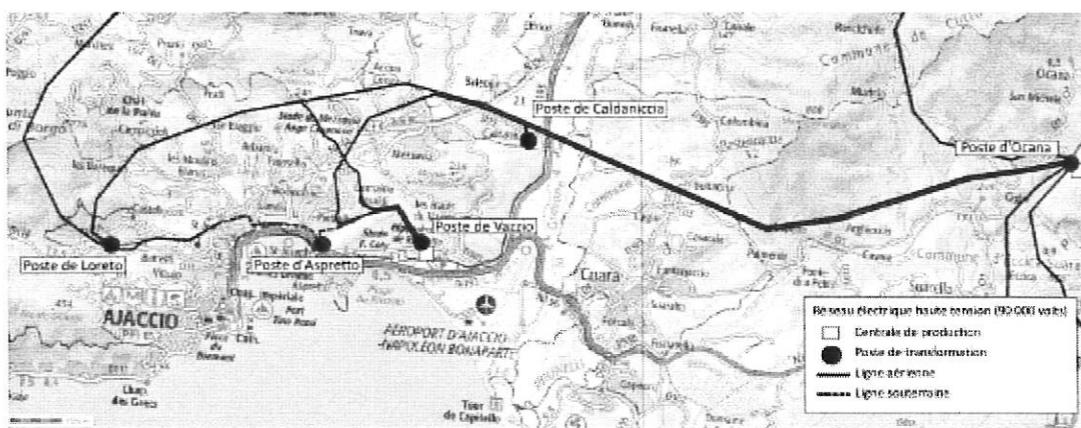
L'alimentation des clients est assurée par l'intermédiaire de 3 postes sources HTB/HTA : Aspretto, Loretto et Caldaniccia.

**Sur la commune d'Ajaccio, on observe une croissance marquée de la demande d'électricité liée au développement de la ville, à l'augmentation de la population, aux changements des habitudes de consommation.**

En conséquence, la production électrique installée dans la zone ainsi que le transit sur les lignes électriques, augmentent chaque année.

**Pour répondre à la croissance de la demande, EDF envisage de renforcer la capacité de transport du réseau électrique local.**

Le réseau électrique 90 Kv alimentant Ajaccio



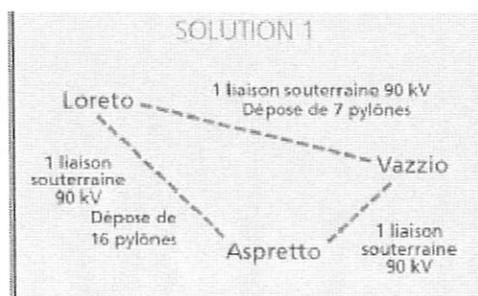
\* HTB : ici réseau haute tension de transport de l'électricité 63 ou 90 kV - HTA : réseau moyenne tension de

#### LA SOLUTION TECHNIQUE ENVISAGEE

La solution technique a été identifiée par EDF et présentée à l'autorité de tutelle qui l'a agréée le 10 février 2014.

La solution permet de lever les contraintes tout en respectant les contraintes suivantes :

- Nécessité de disposer a minima de deux liaisons à l'Ouest de Vazzino, avec des capacités de transit importantes en été comme en hiver,
- Construction des nouvelles liaisons en technique souterraine et la dépose partielle de lignes électriques aériennes existantes, afin de préserver et d'améliorer le paysage urbain.



## **CONSISTANCE DU PROJET**

Le projet consiste à implanter 3 liaisons souterraines 90kv entre les postes existants du Vazzino, Aspretto et Loreto, à aménager leur raccordement à l'intérieur de ces postes et à déposer ou mettre hors tension les lignes aériennes et souterraines correspondantes.

Cependant, les travaux de dépôt de ligne et de mise hors tension ne font pas l'objet d'une autorisation de projet d'ouvrage. Les données correspondant à ces travaux le sont pour information.

### **Travaux de construction :**

- 3 liaisons souterraines entre Aspretto, Loreto et Vazzino
- travaux de raccordement des liaisons aux postes d'Aspretto, Loreto et Vazzino

### **Travaux de dépôt :**

- dépôt d'une partie de la liaison aérienne Loreto-Vazzino sur 6 Km (suppression de 16 pilons),
- dépôt du tronçon aérien de la ligne Loreto- Aspretto sur 1.7 Km (suppression de 7 pylones)

### **Travaux de mise hors tension :**

- mise hors tension, abandon et conservation dans la base de données patrimoniales d'EDF des tronçons souterrains actuels des lignes Aspretto-Loreto et Aspretto-Vazzino.
- Mise hors tension de tronçons aériens actuels des lignes doubles circuit Loreto-Vazzino et Aspretto-Vazzino.

Par courrier en date du 5 novembre 2015, les services de la DREAL demandent au Maire d'émettre un avis sur ce projet.

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général visant à faire face à la demande, en constante augmentation, d'énergie électrique et à supprimer une grande partie du réseau existant construit en technique aérienne peu compatible avec l'urbanisation actuelle d'Ajaccio,

## **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'émettre un avis favorable à la création de liaisons souterraines 90.000 volts entre les postes de Loreto, du Vazzino et d'Aspretto, sous réserve que le projet d'enfouissement des lignes électriques soit réalisé sous l'emprise de la voie existante sans impacter la végétation située de part et d'autre de la dite partie viaire.

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

### LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de M. Christian BALZANO, adjoint délégué, Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.130-1 ;  
Vu les articles r.122-2 et l.123-2 du code de l'environnement ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du jeudi 17 décembre 2015 ;

Considérant que le projet de création de lignes souterraines de 90.000volts entre les postes de Loretto, Vazzino et Aspretto visant à faire face à la demande, en constante augmentation d'énergie électrique et à supprimer une grande partie du réseau existant construit en technique aérienne peu compatible avec l'urbanisation actuelle d' Ajaccio sert l'intérêt général,

#### EMET

#### A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Un avis favorable à la création de liaisons souterraines 90.000 volts entre les postes de Loretto, du Vazzino et d'Aspretto, sous réserve que le projet d'enfouissement des lignes électriques soit réalisé sous l'emprise de la voie existante sans impacter la végétation située de part et d'autre de la dite partie viaire.

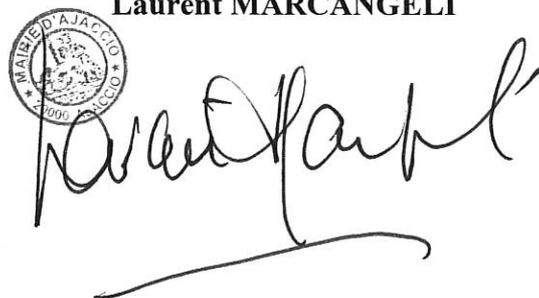
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



The image shows a circular official seal of the Municipality of Ajaccio on the left, containing the text 'MAIRIE D'AJACCIO' and '1800'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurent Marcangeli'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151221-2015\_444-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015

Publication : 23/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

